

**Arrêté n° 2026-237 portant renouvellement de Mme Sylvie CHARLOT
en qualité de chargée de mission « Atelier de la donnée DATAlystE »**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 10 juillet 2026 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** la délibération n° 2025-09 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN en qualité de Présidente de l'Université ;
- Vu** l'arrêté n° 2025-350 du 1^{er} septembre 2025 nommant Mme Sylvie CHARLOT en qualité de chargée de mission « Atelier de la donnée DATAlystE » ;
- Vu** l'arrêté n° 2026-214 portant renouvellement de Mme Sylvie CHARLOT en qualité de chargée de mission « Atelier de la donnée DATAlystE » ;
- Vu** la lettre de mission en date du 1^{er} septembre 2025 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule l'arrêté n° 2026-214 en date du 27 août 2026 portant renouvellement de Mme Sylvie CHARLOT en qualité de chargée de mission « Atelier de la donnée DATAlystE ».

Article 2 : Madame Sylvie CHARLOT, Professeure des Universités, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission « Atelier de la donnée DATAlystE ».

La mission est renouvelée conformément à la lettre de mission du 1^{er} septembre 2025.

Article 3 : Cette mission donne lieu à une équivalence horaire de 24HETD pour l'année universitaire 2026-2027.

Article 4 : Cette mission prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026 et prendra fin le 31 août 2027.

Fait à Lyon,

#signature#